

## CONCOURS Durabilis UNIL-EPFL

Le concours Durabilis UNIL-EPFL a pour objectifs de :

- a) récompenser des travaux d'étudiants<sup>1</sup> de niveau Bachelor et Master qui intègrent **une réflexion sur la durabilité**<sup>2</sup>
- b) décerner des prix pour un montant annuel maximum de **10'000.- CHF**.
- c) **valoriser** les travaux primés.

### 1. Conditions générales de candidature

Peut déposer sa candidature tout étudiant immatriculé à l'UNIL ou à l'EPFL en vue d'obtenir un titre Bachelor ou Master et qui a réalisé un travail écrit dans le cadre de ses études respectant les conditions cumulatives suivantes :

- a) intégrer une **réflexion sur la durabilité** dans le cadre d'un enseignement obligatoire ou optionnel de l'EPFL ou de l'UNIL lié à l'acquisition d'un certain nombre de crédits ECTS
- b) obtenir une note de 5 sur 6 au minimum de la part de l'enseignant responsable, y compris pour les travaux qui obtiennent une attestation<sup>3</sup>
- c) avoir été réalisé **individuellement** ou en **groupe de maximum 4 personnes** ; les groupes mixtes EPFL/UNIL et/ou interfacultaires sont encouragés<sup>4</sup>

Pour les étudiants exmatriculés suite à l'obtention de leur Bachelor ou de leur Master UNIL ou EPFL, le travail écrit doit avoir été réalisé pendant le cursus d'études au maximum une année civile avant le dépôt pour le concours<sup>5</sup>.

Les étudiants des Bachelors et Masters conjoints UNIL qui sont immatriculés dans les universités partenaires et les étudiants en mobilité IN des deux universités ne peuvent pas participer au concours Durabilis UNIL-EPFL.

---

<sup>1</sup> Les noms de fonctions, de statuts, etc. désignent aussi bien les femmes que les hommes.

<sup>2</sup> Il existe plusieurs définitions de la durabilité sans que le Concours Durabilis UNIL-EPFL ne privilégie plus l'une que l'autre.

<sup>3</sup> Dans le cas où un travail n'est pas, selon le plan d'études, destiné à être noté, l'étudiant doit fournir une recommandation de l'enseignant responsable attestant de l'excellence de son travail.

<sup>4</sup> Au cas où une partie seulement des auteurs du travail écrit participe au concours, ces derniers doivent et ont la responsabilité d'informer les autres co-auteurs qu'ils ont soumis leur candidature.

<sup>5</sup> Par exemple : un étudiant qui obtient sa note de mémoire de Master en septembre 2018 peut déposer sa candidature en août 2019 ; en revanche il ne peut pas le faire s'il obtient sa note en juin 2018.

Nota bene : Un étudiant peut participer plusieurs fois au concours Durabilis UNIL-EPFL, y compris au cours d'une même année académique, s'il présente des projets différents. Dans ce cas, un dossier de candidature doit être présenté pour chaque projet (Cf. point 3)

## 2. Types de projets<sup>6</sup> soumis au Concours et critères de sélection

### 2.1 Projets intégrant une réflexion sur la durabilité

Ces projets sont de trois ordres :

- a) ils peuvent traiter de sujets qui touchent à la durabilité, à une échelle locale, régionale ou plus globale (nationale, internationale)
- b) ils peuvent traiter de sujets de recherche dans le cadre de n'importe quel domaine d'expertise pour autant qu'ils intègrent une réflexion sur la durabilité
- c) ils peuvent intégrer une réflexion sur la durabilité liée à l'exploitation du site UNIL-EPFL.

### 2.2 Le Jury attribue les prix aux projets retenus en procédant comme suit :

- **Une première sélection** des dossiers est effectuée sur la base du résumé tout public mentionné à l'article 3 ci-après, tenant compte des interrogations suivantes :

- Le travail s'inscrit-il dans une perspective plus globale en lien avec la durabilité? Ou le travail comprend-il une réflexion qui s'inscrit dans une perspective plus globale que le domaine d'expertise, en lien avec la durabilité ?
- Y a-t-il une réflexion sur la notion même de durabilité ?
- Est-ce qu'une analyse a été menée sur les effets et les impacts ?

- **Dans un deuxième temps**, les dossiers présélectionnés sur la base du résumé tout public sont analysés de manière approfondie par le jury qui finalise l'attribution des prix aux lauréats. Le Jury tient compte de la nature de l'enseignement dans lequel le projet présenté a été effectué et juge son contenu en fonction ; il lui incombe de juger de manière différenciée — c'est-à-dire en fonction de leur niveau d'études — un travail de Bachelor et un travail de Master.

## 3. Dossier de candidature

En guise d'inscription, l'étudiant (ou groupe d'étudiants) doit remettre un dossier de candidature en version électronique qui doit impérativement inclure, dans une des langues nationales ou en anglais :

- a) le travail écrit
- b) le résumé tout public du travail (cf ci-dessous)
- c) la feuille d'inscription remplie et signée par l'étudiant ou groupe d'étudiants
- d) l'attestation signée par l'enseignant qui a attribué la note du travail écrit ou, si le travail n'est pas noté, avec la recommandation de l'enseignant

---

<sup>6</sup> Le travail de l'étudiant et le résumé tout public (voir point 3) constituent le projet soumis au Concours.

responsable attestant de l'excellence de son travail (en vertu de l'art. 1, lettre b, cf note 3).

Pour les étudiants qui ne pourraient pas fournir une version électronique de la feuille d'inscription et de l'attestation signées par l'enseignant, il est possible de l'envoyer par courrier postal (la date du cachet postal faisant foi) ou encore de les remettre en main propre (voir adresses sous point 4 Inscription au concours).

### **Résumé tout public**

Pour prendre part au concours Durabilis UNIL-EPFL, chaque travail doit être accompagné d'un résumé tout public de **2 à 3 pages A4 (c'est-à-dire maximum 6'000 signes au total)** qui présente notamment en quoi le travail comprend une réflexion sur la durabilité. Cela nécessite donc un travail de vulgarisation scientifique de la part de l'étudiant ou du groupe d'étudiants, indispensable pour un travail interdisciplinaire.

## **4. Inscription au concours**

L'inscription au concours Durabilis UNIL-EPFL se fait par dépôt du dossier de candidature auprès :

de l'Adjointe au délégué à la Formation *pour les étudiants de l'EPFL* :

Albertine Kolendowska  
EPFL VPE DAF  
Centre Est  
Station 1  
1015 Lausanne  
[albertine.kolendowska@epfl.ch](mailto:albertine.kolendowska@epfl.ch)  
[Tél. : 021.693.51.20](tel:021.693.51.20)

de l'Adjointe à l'Enseignement et aux affaires étudiantes *pour les étudiants de l'UNIL* :

Nathalie Janz  
Université de Lausanne  
Bâtiment Unicentre  
Direction, bureau 309  
1015 Lausanne  
[nathalie.janz@unil.ch](mailto:nathalie.janz@unil.ch)  
[Tél. : 021.692.20.42](tel:021.692.20.42)

**au plus tard le 31 août de chaque année.**

## 5. Prix

Le concours Durabilis UNIL-EPFL décerne des prix pour un montant annuel maximum de 10'000.- CHF. Il y a deux catégories de prix :

1. Mémoire de Masters ou projets de Masters : 1'000.- CHF/lauréat
2. Autres travaux de niveau Bachelor ou Master : 500.- CHF/lauréat

Dans le cas d'un travail collectif récompensé, chaque participant reçoit le montant du prix. Un étudiant peut recevoir plusieurs prix pour différents projets soumis au Concours. Les prix sont financés à part égale entre l'EPFL et l'UNIL, quelle que soit la provenance des étudiants. Les prix peuvent également être financés sur la base de donations externes.

## 6. Jury

### 6.1 Composition du jury

Il est constitué, en principe, d'un minimum de sept membres :

- a) le président : un Vice-Recteur/Vice-Président ou un membre du corps enseignant de l'EPFL ou de l'UNIL alternativement, en principe pour une durée de 2 ans. Le président est responsable du bon déroulement du concours. La VPE (Vice-présidence pour l'éducation) de l'EPFL et la Direction de l'UNIL nomment en alternance le président du jury. Au cas où le VPE doit être nommé président du jury, c'est la Présidence de l'EPFL, qui le nomme.
- b) un enseignant de l'UNIL, un enseignant de l'EPFL et deux membres externes particulièrement sensibles et compétents en matière de durabilité. Un membre du jury ne peut voter lorsqu'il est amené à juger un projet qu'il a lui-même noté ou, d'une manière ou d'une autre, suivi.
- c) un responsable de la durabilité de l'EPFL et un représentant de l'UNIL occupant une position comparable.

En principe, au moins deux membres du jury sont des femmes et au moins deux sont des hommes.

### 6.2 Rôles du Jury

- a) A l'issue du processus décrit à l'article 2.2, le jury du concours décide quels projets sont primés.
- b) Le jury tient compte de la nature de l'enseignement dans lequel le projet présenté a été effectué et juge son contenu en fonction. Il lui incombe de juger de manière différenciée — c'est-à-dire en fonction de leur niveau d'études — un travail de Bachelor et un travail de Master.
- c) Le jury délivre une *laudatio* de deux phrases environ pour chaque projet primé.

### 6.3 Autre disposition

- a) Il n'y a pas de recours possible contre les décisions du jury du concours.

## **7. Valorisation des projets primés et remise des prix**

Avec l'accord des lauréats, les travaux seront portés à la connaissance du public, par le biais d'articles (médias internes) et des sites Web de l'UNIL et de l'EPFL.

Une cérémonie de remise des prix offre la possibilité aux lauréats de présenter brièvement leurs travaux. Les prix leur sont remis lors d'un événement consacré à la durabilité. Le Jury délivre une *laudatio* pour chaque projet primé.

## **8. Traduction anglaise de la procédure**

Une traduction anglaise de la présente procédure est à disposition des étudiants. Seule la version française fait foi.

Approuvé par la Direction de l'UNIL 19 mars 2019

Approuvé par la Vice-présidence pour l'éducation de l'EPFL 3 avril 2019.